

Éléments pour le document de travail TR 1.2

Présenter la migration dans la perspective des Objectifs du Millénaire pour le développement et du Programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015¹

Résultats escomptés

Le résultat de cette Table ronde pourrait être une suggestion quant à la manière d'inclure la migration dans le Programme de développement pour l'après 2015, notamment une forme de partenariat et une liste de cibles et d'indicateurs destinés à évaluer comment la migration contribue au développement en tant qu'élément habilitant.

La migration a considérablement contribué à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en augmentant les revenus, en finançant les investissements en capital humain ; en soutenant la création d'entreprises et d'emplois ; en contribuant au transfert de connaissances, de compétences et d'idées et en encourageant les investissements et les flux commerciaux entre les pays d'origine et de destination. En améliorant la *qualité* de la migration et la mobilité, ainsi qu'en intégrant la migration dans les programmes et stratégies de développement, la communauté internationale peut profondément améliorer les résultats du développement humain pour les migrants, leur famille, leur communauté locale et les États. Dans le même ordre d'idée, l'absence de gouvernance efficace de la migration peut accentuer la vulnérabilité et miner les progrès en faveur d'un développement durable.

La proposition de recommandation issue de cette Table ronde est que la migration et les migrants soient inclus dans le programme de développement pour l'après 2015 de la manière suivante :

- 1. La migration et les migrants sont reconnus en tant qu'éléments habilitants et inclus dans la partie descriptive du programme de développement pour l'après 2015 ;*
- 2. Les aspects liés à la migration sont inclus en tant que cible dans un domaine d'objectif consacré aux Moyens de mise en œuvre/Partenariat mondial pour un développement durable ;*
- 3. Inclure les cibles pour la contribution des migrants et de la migration aux objectifs de développement durable pertinents tels que l'éradication de la pauvreté, l'éducation, la santé et la dynamique des populations, la croissance économique, la promotion de l'égalité ainsi que l'emploi et un travail décent pour tous ;*
- 4. Objectifs/Cibles/Indicateurs désagrégés pour représenter les résultats en termes de développement des migrants (de concert avec d'autres groupes vulnérables)*

¹ Ce document de travail s'inspire en grande partie des travaux et du « Document de référence » du Groupe de travail informel sur la migration du Programme de développement pour l'après 2015, qui se réunit sous l'égide du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales. Il s'appuie également sur la réunion thématique du FMMD sur la mise en œuvre de l'intégration de la migration dans la politique de développement et sur l'intégration de la migration dans le Programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 qui s'est tenue le 22 mai 2013.

Historique

L'absence de la migration dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a été discutée aux Conférences du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) d'Athènes, de Puerto Vallarta et Port Louis. Ce dernier a également donné lieu à une recommandation appelant à intégrer la migration dans le programme de développement pour l'après 2015. Le Dialogue de haut niveau (DHN) de 2013 sur les migrations internationales et le développement a également abordé cette question, qui a suscité un soutien extraordinaire en faveur de l'inclusion de la migration dans le Programme de développement pour l'après 2015. Dans son rapport pour le Dialogue de haut niveau², le Secrétaire général a reconnu que la migration avait constitué un moyen de réaliser de nombreux OMD et a recommandé qu'elle soit intégrée au programme de développement pour l'après 2015. Il a suggéré que la communauté internationale définisse un ensemble commun de cibles et d'indicateurs destinés à surveiller la mise en œuvre des mesures visant à accroître les bénéfices et à relever les défis de la migration pour examen dans le cadre du programme de développement pour l'après 2015. Il a également précisé que pour ce faire, il serait nécessaire de développer la coopération et les partenariats. Les États membres qui ont pris la parole lors du DHN ont recommandé l'élaboration de partenariats liés à la migration, de cibles et d'indicateurs à examiner dans le cadre du programme pour le développement. Ils ont reconnu que les migrants étaient des sujets du développement qui ont besoin de droits humains ; ils ont admis que la migration constituait un élément habilitant de développement et ont demandé au groupe de travail ouvert (GTO) sur les objectifs de développement durable (ODD) d'accorder une attention toute particulière à la migration. Ces messages ont été renforcés par l'adoption, par consensus, de la Déclaration du Dialogue de haut niveau³ qui reconnaissait l'importante contribution de la migration dans la réalisation des OMD ; que la mobilité humaine devrait être étudiée de manière appropriée lors de l'élaboration du programme de développement pour l'après 2015 et appelait le système des Nations Unies, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et d'autres membres du Groupe mondial sur la migration ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) pour les migrations internationales à examiner la question de la migration dans leurs contributions aux préparatifs du programme de développement de l'après 2015.

Ce progrès repose sur une reconnaissance graduellement croissante de la nécessité d'inclure la migration dans le programme de développement de l'après 2015 par les parties impliquées dans le processus international. Le Cadre d'action et de suivi compris dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), « L'avenir que nous voulons », approuvée par la résolution de l'Assemblée générale⁴ mentionnait la migration dans le cadre de deux domaines thématiques et de questions intersectorielles : « Santé et population » et « Promotion du plein emploi et de l'emploi productif, du travail décent pour tous et de la protection sociale ». La Consultation thématique mondiale ultérieure des Nations Unies sur la dynamique de la population, résultant de la Déclaration de Dhaka⁵, a reconnu la migration comme l'une des quatre mégatendances de la dynamique de la population qui touche les trois piliers du développement durable et exhortait par conséquent les pays à traiter et intégrer la dynamique de la population dans le programme de développement de l'après 2015. Bien qu'il

² A/68/190

³ A/68/190

⁴ 66/288

⁵ Déclaration de Dhaka disponible à : <http://www.iom.int/files/live/sites/iom/files/What-We-Do/docs/Dhaka-Declaration.pdf> et le rapport intégral de la Consultation mondiale à : www.iom.int/files/live/sites/iom/files/What-We-Do/docs/Outcome-Report-Pop-dynamic-and-post-2015-dev-agenda-14-March-2013.pdf

ne soit pas parvenu à inclure la migration dans le cadre des objectifs, le rapport du Groupe de haut niveau sur le programme de développement après 2015 a reconnu que les migrants apportent une contribution positive à leur pays d'accueil, en renforçant leurs effectifs, ainsi qu'à leur pays d'origine, par le biais de transferts de fonds et en contribuant à l'accroissement des flux commerciaux et financiers.⁶ Le rapport du Groupe de haut niveau a également établi que les droits humains universels et les libertés fondamentales des migrants devaient être respectés.⁷ Le rapport ultérieur du Secrétaire général des Nations Unies sur les OMD et l'après 2015, *Une vie de dignité pour tous*, soulignait la nécessité de « faire ressortir la contribution positive des migrants » et de la recenser comme l'une des 14 « mesures de transformation qui se renforceront mutuellement dans tous les pays ».⁸ Il reconnaissait l'importance de faire ressortir les effets positifs de la migration, les bénéfices potentiels découlant de la réduction des obstacles à la migration et de protéger les droits humains des migrants pendant tout le processus de migration. Le Groupe mondial sur la migration a également publié un document d'orientation sur l'intégration de la migration dans le programme de développement de l'après 2015 qui recommande l'incorporation de la migration de trois façons : i) en tant que nouveau partenariat mondial pour un développement inclusif ; ii) en tant que cibles et indicateurs d'autres objectifs de développement pertinents ; et iii) en développant des indicateurs désagrégés de manière appropriée pour d'autres objectifs de développement pour tenir compte des droits du travail et des droits humains ainsi que du bien-être des migrants.

Actuellement, on observe un effort permanent du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales visant à étudier comment la migration pourrait être incluse dans le programme de développement pour l'après 2015.⁹ Au moment de la finalisation du présent document de travail, le 18 mars 2014, le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable a publié un projet révisé consacré à 19 « domaines prioritaires » des objectifs du développement durable qui constitueront la base de ses propositions d'objectifs et de cibles pour le programme de développement de l'après 2015.¹⁰ Dans ce projet, les migrants et les aspects liés à la migration ont été explicitement reconnus dans les domaines prioritaires suivants :

Tableau 1. Les Migrants et les aspects liés à la migration dans le projet du 18 mars du Groupe de travail ouvert sur les domaines prioritaires des objectifs de développement durable

Domaine prioritaire	Cible
1. Éradication de la pauvreté	- Instituer une protection sociale et des seuils de protection sociale, le cas échéant, pour réduire la vulnérabilité des pauvres, notamment des enfants, des jeunes, des chômeurs, des migrants, des personnes handicapées, des peuples autochtones et des personnes âgées
3. Santé et dynamique de la population	- Répondre aux besoins de santé des personnes handicapées, des jeunes, des migrants et au vieillissement des populations

⁶ <http://www.post2015hlp.org/wp-content/uploads/2013/05/UN-Report.pdf>

⁷ Le rapport du Groupe de haut niveau s'est inspiré du Dialogue politique des experts du Groupe de haut niveau sur les migrations dans le programme de développement pour l'après 2015. Voir le rapport à : <http://blogg.ud.se/utvecklingspolitik/files/2013/03/Report-from-HLP-Expert-Policy-Dialogue-26-feb-20131.pdf>.

⁸ A/68/202

⁹ Pendant un événement parallèle organisé par les gouvernements du Bangladesh, du Mexique, de la Suède et de la Suisse, conjointement avec le Groupe mondial sur la migration, qui s'est tenu durant la 6^{ème} réunion du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable le 10 décembre 2013, les États membres ont exprimé un large soutien en faveur de l'inclusion de la migration dans « l'après 2015 ».

¹⁰ <http://sustainabledevelopment.un.org/focusdgs.html>

4. Éducation	- Assurer un accès équitable à l'éducation à tous les niveaux, en se concentrant sur les personnes les plus marginalisées, y compris les peuples autochtones, les minorités ethniques, les personnes handicapées, les personnes vivant en milieux ruraux et les migrants
11. Emploi et travail décent pour tous	- Protéger les droits des travailleurs migrants et des personnes déplacées conformément aux normes et standards de l'OIT
12. Promotion de l'égalité	- Autonomisation et intégration des groupes marginalisés, y compris les peuples autochtones, les minorités, les migrants, les réfugiés, les personnes handicapées, les personnes âgées, les enfants et les jeunes - Mener des politiques en faveur d'une migration planifiée, bien gérée et légale - Réduire les coûts de transaction des transferts de fonds
18. Moyens de mise en œuvre/Partenariat mondial pour un développement durable	- Mobiliser des ressources financières supplémentaires à partir de multiples sources telles que les transferts de fonds, les investissements étrangers directs, les investisseurs institutionnels et autres investisseurs à long terme et les financements innovants - Réduire les coûts de transaction des transferts de fonds
19. Des sociétés pacifiques et non violentes, prééminence du droit et institutions capables	- Des politiques améliorées de migration planifiée et gérée

Le tableau ci-dessus montre que la communauté internationale accomplit des progrès en termes d'intégration de la migration et des migrants dans le programme de développement de l'après 2015. Une attention toute particulière a été accordée aux migrants en tant que groupes marginalisés dans la société. Cependant, si les transferts de fonds ont été mis en évidence dans le cadre des moyens de mise en œuvre/partenariat mondial pour un développement durable, les aspects plus généraux du pouvoir de transformation de la migration et des migrants demeurent largement non reconnus. La capacité à mener une politique de migration planifiée, bien gérée et légale est mise en évidence, mais uniquement dans le cadre de la promotion de l'égalité et des sociétés pacifiques. La communauté internationale doit encore pleinement reconnaître la contribution de la migration et des migrants à plusieurs des 19 « domaines prioritaires ».

C'est pourquoi, dans le cadre de la présente Table ronde, la migration est analysée dans le contexte de certaines des principales questions de développement, comme l'éradication de la pauvreté (Domaine Prioritaire (DP) 1), la santé (DP 3), l'éducation (DP 4), la croissance économique (DP 8), l'emploi et un travail décent pour tous (DP 11) et l'égalité (DP 12) ainsi qu'en tant que moyen de mise en œuvre/partenariat mondial (DP 18) et dans les sociétés pacifiques et non violentes (DP 19). Tout en reconnaissant le chevauchement de certains des actuels OMD, les débats s'intéresseront aux expériences et aux preuves de la manière dont la migration a contribué à la réalisation des OMD ainsi qu'aux politiques qui ont encouragé de telles synergies. La contribution de la migration aux aspects plus structurels du développement, y compris les DP cités ci-dessus, est également examinée en se référant à la manière dont cela pourrait alimenter le débat relatif aux objectifs universellement applicables du Programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015.

La Table ronde accueille particulièrement favorablement la participation active des praticiens du développement (notamment les principales autorités de coordination du développement et agences de développement ainsi que les autres agences pertinentes pour le développement, telles que celles s'occupant de l'éducation, de l'emploi et de la santé) et aborde la question des perceptions et des manières de réconcilier des points de vue potentiellement divergents parmi les différentes communautés professionnelles quant au rôle de la migration dans le développement.

Liens avec d'autres Tables rondes

La présente Table ronde s'intéresse à la manière de s'appuyer sur la migration pour atteindre des résultats pertinents en termes de développement pour le programme de développement de l'après 2015 et présente des synergies claires avec d'autres TR du FMMD de cette année : la TR 2.1 qui traite de la migration du travail, en explorant les perspectives élargies des politiques de développement dans les domaines de l'emploi et du travail décent pour tous ; la TR 3.1 qui étudie la manière dont les migrants peuvent se voir accorder un accès aux droits et services sociaux pour bénéficier des avantages du développement ; enfin, la TR 3.2 qui est axée sur les effets de la migration sur la santé et l'éducation. Ainsi les synergies avec la présente Table ronde contribueront au processus dans son ensemble.

Les questions clés à aborder

– Quelles preuves peut-on rassembler pour rendre l'incidence de la migration sur le développement visible pour les actuels OMD et pour un développement durable plus large ?

La migration pour le développement humain et la réduction de la pauvreté : La migration concerne avant tout les gens, leurs droits humains et leurs libertés fondamentales. C'est une expérience humaine et le résultat cumulé de choix et d'opportunités individuels ou d'absence de ces derniers et elle devrait être traitée en accordant une attention toute particulière à ces choix et opportunités. Pour des millions de personnes, la migration est étroitement liée à la recherche de travail et constitue un moyen d'améliorer la qualité de vie, de réduire la pauvreté et de renforcer le développement humain. La plupart des migrants, en se déplaçant d'un pays moins développé vers un pays plus développé, ont tendance à réaliser des gains moyens importants en termes de revenus, ainsi que de résultats pour la santé et l'éducation. Dans une récente enquête portant sur plus de 25 000 migrants dans plus de 150 pays présentée dans le Rapport sur l'état de la migration dans le monde 2013, les migrants eux-mêmes considéraient que leur bien-être social et économique s'était amélioré au regard de la vie qu'ils menaient chez eux.¹¹ Les faits suggèrent que les bénéfices s'étendent également aux familles restées au pays. Dans les différents pays, les transferts de fonds s'avèrent contribuer à la réduction de la pauvreté en augmentant les revenus des ménages et les investissements dans le logement et le capital humain, ce qui aboutit souvent à de meilleurs résultats en termes de santé et d'éducation.¹² Le tableau ci-dessous présente des faits choisis attestant des liens existant entre la migration et les actuels OMD.

¹¹ État de la migration dans le monde 2013, *Le bien-être des migrants et le développement*, Genève :Organisation internationale pour les migrations, 2013.

¹² OCDE (2007), *La cohérence des politiques pour le développement : la migration et les pays en développement*, publication de l'OCDE.

Tableau 1. Contribution de la migration à la réalisation d'OMD choisis

OMD	Preuve de la contribution de la migration/des migrants à la réalisation d'objectifs
OMD 1 « Éliminer l'extrême pauvreté et la faim »	<ul style="list-style-type: none"> - Les migrants provenant de pays à faible indice de développement humain (IDH) qui partent pour un pays à plus fort développement humain voient, en moyenne, leurs revenus multipliés par 15.¹³ - Une étude réalisée sur 71 pays en développement a révélé qu'une augmentation de 10 % des transferts de fonds internationaux par habitant engendrerait une réduction de 3,5 % de la part de la population vivant dans la pauvreté. Les transferts de fonds semblent avoir réduit la part des pauvres dans la population de 11 % en Ouganda et de 5 % au Ghana.¹⁵
OMD 2, « Assurer l'éducation primaire pour tous »	<ul style="list-style-type: none"> - Les migrants provenant de pays à faible IDH qui partent pour un pays à plus fort développement humain connaissent, en moyenne, une scolarisation multipliée par deux.¹⁶ - Les foyers recevant des transferts investissent plus dans l'éducation des enfants que les foyers qui ne reçoivent pas de transferts : en Éthiopie et au Sri Lanka, les enfants de migrants ont plus de chance de bénéficier d'un enseignement privé que leurs semblables non migrants.¹⁷; au Cameroun, les dépenses d'éducation sont plus élevées parmi les foyers qui comptent des émigrants à l'étranger ou des migrants revenus que parmi les foyers non migrants¹⁸ ; les transferts améliorent l'alphabétisation et la scolarisation des enfants au Mexique¹⁹ et peuvent réduire le taux d'abandon scolaire au Salvador²⁰ ; - Un changement positif dans l'attitude et le comportement face à l'éducation a été observé parmi les parents et amis de migrants en Tanzanie²¹ et parmi les communautés accueillant des immigrants et des migrants de retour au Sénégal.

¹³ PNUD (2009), *Rapport mondial sur le développement humain 2009, Lever les barrières : mobilité humaine et développement*.

¹⁴ Adams, R.H. et J. Page, (2005) Les migrations internationales et les transferts de fonds réduisent-ils la pauvreté dans les pays en développement ? *World Development*, Vol. 33, No. 10, pp. 1644-1669; UNCTAD (2011), *Impact of Remittances on Poverty in Developing Countries (Incidence des transferts de fonds sur la pauvreté dans les pays en développement)*.

¹⁵ Banque mondiale (2006), *Perspectives économiques mondiales : implications économiques des envois de fonds et de la migration*.

¹⁶ PNUD (2009), *Rapport mondial sur le développement humain 2009, Lever les barrières : Mobilité et développement humains*.

¹⁷ Dendir S. et S. Pozo. « Remittances, Child Labor, and Education in Ethiopia » (Transferts de fonds, travail des enfants et éducation en Éthiopie), document présenté lors des conférences annuelles de la Mid-West Economics Association, Milwaukee, Wisconsin, 11-13 mars, 2005 ; De, P. et D. Ratha (2012), « Migration and Remittances in Sri Lanka. » (Migration et transferts de fonds au Sri Lanka). Manuscrit non publié, Groupe d'étude des perspectives de développement, Banque mondiale, Washington, DC.

¹⁸ Zourkaleini, Y. et al, 2014, *Shedding light on the south Migrant profiles and the impact of migration on human development in Cameroon (Lumière sur les profils méditerranéens des migrants et effet de la migration sur le développement humain au Cameroun)*, Observatoire ACP sur les migrations, <http://www.acpmigration-obs.org/Our%20publications>.

¹⁹ Lopez-Cordova, E (2005) "Globalization, Migration and Development: The Role of Mexican Migrant Remittances » (Mondialisation, migration et développement : le rôle des transferts de fonds des migrants mexicains) (*Economia* 6 (1) : 217-256

²⁰ Edwards, A et Ureta, M (2003) – International Migration, Remittances, and Schooling: Evidence from El Salvador. (Migration internationale, transferts de fonds et scolarisation : faits émanant du Salvador). *Journal of Development Economics* 72 (2)

²¹ Altvater, A., L. Helgesson Sekei, A. Kisinda et J. Mrema, 2014, *Sending ideas back home : Exploring the potential of South-South social remittances in Tanzania*; ACP Observatory on Migration, <http://www.acpmigration-obs.org/Our%20publications>; Dièye Gueye, D., 2014, *Transferts immatériels et migrations Sud-Sud : Quel impact sur le*

<p>OMD 3 « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La migration peut contribuer à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes en offrant aux femmes migrantes un revenu et un statut, l'autonomie, la liberté, l'estime de soi qui accompagnent l'emploi.²² - Une étude provenant du Pakistan suggère que la migration temporaire va de pair avec un plus grand nombre d'inscription de filles à l'école. Des tendances similaires ont été observées pour les foyers qui reçoivent des transferts envoyés par des migrants internes en Éthiopie, au Ghana et en Inde.²³ - Les migrants et les membres de la diaspora peuvent insuffler un changement dans les normes socio-culturelles dans les régions d'origine, mais pourraient aussi engendrer un risque de rôles plus conservateurs entre les sexes.²⁴ - La migration peut rendre les femmes plus vulnérables, en particulier si elles se trouvent dans le secteur informel de l'économie, sans protection adéquate ou sont victimes de la traite des personnes, de violences et abus sexuels.
<p>OMD 4 et 5 « Réduire la mortalité des enfants » et « Améliorer la santé des mères »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les migrants provenant de pays à faible IDH qui partent pour un pays à plus fort développement humain connaissent, en moyenne, une mortalité infantile divisée par 16.²⁵ - Les transferts ont tendance à contribuer à de meilleurs résultats en termes de santé, en permettant aux membres d'un foyer d'acheter plus de nourriture et de recourir à plus de services de santé : des transferts de fonds plus élevés par habitant se sont révélés s'accompagner d'un plus grand accès au traitement privé de la fièvre et de la diarrhée ; les transferts de fonds réduisent la mortalité infantile en général -1 % d'augmentation des transferts réduit le taux de mortalité de 1,2 ‰ en Amérique latine ; au Sri Lanka, les enfants vivant dans des foyers recevant des transferts de fonds ont un poids plus élevé à la naissance ; il a été observé que la migration développe les connaissances en matière de santé, ce qui a abouti à un plus faible taux de mortalité infantile et à des poids plus élevés à la naissance au Mexique, un plus grand accès aux soins maternels et des comportements qui ont une influence sur le mariage et les naissances.²⁶

développement local en Casamance, Gambie et Guinée Bissau, Observatoire ACP sur les migrations, <http://www.acpmigration-obs.org/Our%20publications>.

²² Ratha, D (2013), "The impact of remittances on economic growth and poverty reduction" (« L'incidence des transferts de fonds sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté »), *document de politique générale de l'Institut des politiques migratoires (MPI)*, n° 8, septembre 2013.

²³ Mansuri 2006; Dendir et Pozo 2005 ; Gyimah-Brempong et Aseidu 2009 ; V. Mueller et A. Shariff, "Preliminary evidence on internal migration, remittances, and teen schooling in India," (« Preuves préliminaires de la migration interne, transferts de fonds et scolarisation des adolescents en Inde »), *Contemporary Economic Policy (Politique économique contemporaine)*, 29, n° 2 (2011) : 207-217.

²⁴ Fargues, P. (2006). "The Demographic Benefit of International Migration : Hypothesis and Application to Middle Eastern and North African Contexts." (L'avantage démographique de la migration internationale : hypothèses et application aux contextes du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord). Document de travail 4050 de recherche politique de la Banque mondiale, novembre 2006.

²⁵ PNUD (2009), *Rapport mondial sur le développement humain 2009, Lever les barrières : Mobilité et développement humains*.

²⁶ Ratha, D (2013) "The impact of remittances on economic growth and poverty reduction" (L'impact des transferts de fonds sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté), *Document de politique générale de l'Institut de politique migratoire (MPI)*, n° 8, septembre 2013 ; Hildebrandt et McKenzie, 2005; PNUD 2009, p. 124; Prabal K. De et Dilip Ratha, "Impact of Remittances on Household Income, Asset and Human Capital: Evidence from Sri Lanka" (Incidence des transferts de fonds sur le revenu des foyers, les actifs et le capital humain : faits tirés du Sri Lanka), *Migration and développement*, 1, n° 1 (2012) : 163-179.

Migration et prospérité : outre la réduction de la pauvreté, la migration contribue à la croissance économique et à la création d'emplois²⁷. La migration est étroitement liée à la démographie ainsi qu'à la pénurie et au surplus de main d'œuvre et de compétences qui sont essentiels pour la viabilité et le développement économiques des pays dans le monde.²⁸ Dans les *pays de destination*, en particulier en cas de vieillissement de la population et de sociétés

axées sur les services, les travailleurs migrants viennent rajeunir la main d'œuvre et comblent d'importante pénurie dans les secteurs et services émergents comme établis.²⁹ Ils favorisent l'innovation, créent des entreprises, contribuent à développer de nouveaux marchés, notamment par le biais de l'établissement de relations commerciales entre les pays de destination et les pays d'origine, de transferts de compétences, de technologie et de connaissances, fournissent et consomment des biens et services, élargissent l'assiette fiscale, rendent les secteurs traditionnels économiquement viables et soutiennent les systèmes de sécurité sociale dans les pays qui connaissent un vieillissement de la population.³⁰ Des gains de productivité dans plusieurs pays de destinations ont été attribués aux contributions des diplômés et scientifiques immigrants dans la base des connaissances.³¹ Contrairement aux craintes populaires, il s'avère que la migration a une incidence minimale sur le chômage des autochtones et un effet général positif sur la création d'emplois et les investissements dans les pays de l'OCDE.³² En fait, ceux qui sont le plus touchés par l'arrivée de nouveaux migrants sont souvent les immigrants récents qui se trouvent au plus bas niveau du marché du travail. L'un des futurs défis des pays de destination consistera à recruter les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin pour la croissance économique face à une concurrence internationale accrue. Néanmoins, en l'absence de gouvernance efficace, les coûts de la migration peuvent être importants et engendrer des tensions sociales avec les populations d'accueil – souvent exploitées par les forces populistes – ainsi qu'une pression sur les ressources rares. Les politiques qui favorisent l'intégration des migrants constituent des éléments clés pour faciliter leur contribution au développement.

²⁷ Selon une étude, les populations d'immigrants ont contribué à hauteur de 31,7 % du PIB des États-Unis entre 2000 et 2007. Puentes, R., et. al., (2011), Towards an Assessment of Migration, Development and Human Rights Links :Conceptual Framework and New Strategic Indicators (Vers une évaluation des relations entre migration, développement et droits humains : cadre conceptuel et nouveaux indicateurs stratégiques)

<http://www.un.org/esa/population/meetings/ninthcoord2011/assessmentofmigration.pdf>

²⁸ P. 13, « Dynamique de la population dans le Programme de développement de l'après 2015, rapport de la Consultation thématique mondiale sur la dynamique de la population, <http://www.iom.int/files/live/sites/iom/files/What-We-Do/docs/Outcome-Report-Pop-dynamic-and-post-2015-dev-agenda-14-March-2013.pdf>

²⁹ Par exemple, entre 2000 et 2008, les immigrants ont contribué à fournir plus de 50 % de la croissance du marché américain du travail. Alejandro Canales (2011), "Las profundas contribuciones de la migración latinoamericana a los Estados Unidos," dans Jorge Martínez Pizarro (ed.) Migración internacional en América Latina y el Caribe. Nuevas tendencias, nuevos enfoques. Santiago du Chili : ECLAC, p. 307. http://www.eclac.cl/publicaciones/xml/4/43634/lcr2170_4.pdf

³⁰ Des recherches économiques laissent entendre que les ressortissants étrangers qui vivent aux États-Unis sont à l'origine de 25,6 % de toutes les demandes de brevets et ont créé 26 % des start-ups. Elles montrent également que l'augmentation des visas délivrés à des personnes hautement qualifiées en 1998 a engendré un accroissement des revenus des sociétés concernées de 15 %. Washington Post, "Five things economists know about immigration" (Cinq choses que les économistes savent sur la migration), publié par Dylan Matthews, le 29 janvier 2013 ;

<http://www.washingtonpost.com/blogs/wonkblog/wp/2013/01/29/five-things-economists-know-about-immigration/>

³¹ Les données concernant les États-Unis montrent que, entre 1950 et 2000, les migrants qualifiés ont donné un coup de fouet à l'innovation : une augmentation de 1,3 % de la part des immigrés dans le nombre des diplômés universitaires a induit une hausse massive de 15 % du nombre de brevets par habitant, grâce, notamment, aux contributions remarquables des diplômés en science et en ingénierie et ce, sans aucune conséquence négative pour l'activité d'innovation de la population locale. 2009 Rapport mondial sur le développement humain, p. 94.

³² 2009 Rapport mondial sur le développement humain ; OCDE Perspectives des migrations internationales 2011

Dans de nombreux *pays d'origine*, les transferts de fonds constituent une grande part du PIB et représentent la plus importante source de gains de devises étrangères dans certains d'entre eux, les aidant à payer les importations essentielles, à obtenir un accès aux marchés des capitaux privés et à payer des intérêts moins élevés sur la dette nationale.³³ Outre les transferts de fonds, les réseaux de diaspora facilitent les transferts de connaissances, le commerce, le tourisme, les investissements et la création d'entreprises.³⁴ Pour certains petits pays en développement, la perte de ressources humaines (ou « fuite des cerveaux ») constitue un véritable défi pour des secteurs particuliers, notamment la santé et l'éducation, qui peut être relevé au moyen de diverses mesures politiques, allant de l'encouragement à la rétention à une meilleure coordination politique internationale.³⁵ Des mesures peuvent également s'avérer nécessaires pour traiter les conséquences sociales de la migration sur ceux restés au pays. Des opportunités d'emplois et d'investissements ainsi que des mesures adéquates en faveur de la réintégration des migrants qui reviennent dans leur pays d'origine sont importantes pour la capacité des migrants à contribuer au développement dans les pays d'origine.

Si l'on considère les nombreux millions de membres de familles qui bénéficient directement de parents qui sont partis et le nombre encore plus élevé de personnes profitant du commerce, des investissements et des transferts de connaissances générés par les migrants, il est juste de supposer que la migration influe sur les vies de milliards de personnes dans le monde. Il s'agit essentiellement d'un phénomène qui a le potentiel de transformer les vies d'une manière positive et durable dans le monde.

La migration comme moyen de résistance : la migration aide les gens et les pays à se remettre et à s'adapter aux chocs et aux changements économiques et environnementaux. Ainsi, même lorsque les migrants sont forcés de partir en raison de bouleversements naturels ou politiques, une migration réussie peut constituer un moyen de secours bienvenu, notamment pour les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes déplacées.³⁶ Il est probable que la volatilité des cycles économiques et des conditions climatiques devienne la « nouvelle normalité » dans la période de l'après 2015, touchant souvent les pays à faible revenu de manière disproportionnée. De nombreux foyers continueront à réduire leur vulnérabilité par le biais de la migration de membres de leur famille afin de soutenir leurs revenus.³⁷ Les pics d'émigration et de transferts de fonds ont joué un rôle important dans la réponse apportée aux catastrophes, comme une sorte de mécanisme d'assurance reposant sur

³³ Banque mondiale (2012) Migration and Development Brief 19, 20 novembre

³⁴ D'importantes communautés de migrants et de diaspora peuvent engendrer une augmentation des exportations du pays d'origine vers le pays de destination. Au Canada, une augmentation du nombre de migrants qualifiés venus d'Asie a engendré, avec le temps, une augmentation de 74 % des exportations venues d'Asie. K. Head et J. Ries, "Immigration and trade creation: econometric evidence from Canada" (Immigration et création commerciale : données économétriques du Canada), Revue canadienne d'économie, vol. 31, No. 1 (1998) Une étude du commerce du Canada réalisée avec 136 pays partenaires entre 1980 à 1992 a démontré qu'une augmentation de 10 % de l'immigration venue d'un pays donné s'accompagnait d'une augmentation de 1 % des exportations à destination de ce pays et d'un accroissement de 3 % des importations en provenance de ce dernier. Des études similaires du Royaume-Uni et de 48 pays partenaires et des exportations des États-Unis à destination de 28 pays d'origine ont également révélé des liens solides entre la présence d'une diaspora et l'augmentation du commerce. Plaza, S. (2013) "Diaspora Resources and Policies" (Ressources des diasporas et politiques) dans Constant A. et K. Zimmermann (eds), *IZA International Handbook on the Economics of Migration (Manuel international de l'économie de la migration)*.

³⁵ ONU/DAES et OCDE (2013). *Les migrations internationales en chiffres*.

³⁶ Il est néanmoins important de noter que ceux qui sont forcés de partir le font souvent dans des conditions de plus grande vulnérabilité que ceux pour qui la migration constitue un choix.

³⁷ A. Riester et I. Gilmer, *Microinsurance and Remittances –Teaming up for development or obstructing each other? (Microassurances et transferts de fonds : s'associer pour le développement ou se mettre des bâtons dans les roues ?)*, Eschborn, 2011

la famille.³⁸ Comme les transferts de fonds sont relativement stables et souvent contracycliques, ils peuvent contribuer à la stabilité non seulement des familles et des communautés, mais également des économies nationales, en compensant les pertes de change dues aux chocs macroéconomiques.³⁹

Migration et vulnérabilité : L'état actuel de la gouvernance et l'évolution des politiques migratoires exposent parfois les migrants à des vulnérabilités et empêchent les migrants et les États de tirer pleinement parti de la migration. De concert avec leur famille, les migrants peuvent porter un lourd fardeau, comme le paiement de taxes exorbitantes à des intermédiaires de recrutement afin de s'assurer un emploi, comme de longues séparations ou la décomposition des familles⁴⁰ ; la discrimination, des violations des droits humains et du travail, la servitude pour raison de dette et la traite des personnes. En l'absence d'opportunités de migration légale, de trop nombreux migrants risquent leur vie et leur bien-être en essayant de traverser des frontières en dépit des dangers, ce qui pose le problème de l'importance de disposer de canaux de migration sûrs et réguliers. De nombreux migrants qui voyagent, vivent et travaillent dans des conditions d'inégalité, de discrimination et de marginalisation ne bénéficient souvent pas du développement. De piètres politiques migratoires ainsi que l'inadéquation des législations du travail et de la surveillance des conditions de travail exposent plus spécialement les travailleuses non qualifiées ou peu qualifiées à des situations de vulnérabilité, par exemple dans le cadre du travail domestique. Si l'ampleur des inégalités varie d'un pays à l'autre, on peut dresser un tableau systématique assez clair des inégalités pour de nombreux groupes de migrants dans presque toutes les régions.⁴¹ Corriger ces discriminations et inégalités et encourager la protection des réfugiés, des demandeurs d'asile, des apatrides et des personnes déplacées sera essentiel si les opportunités mondiales de progrès doivent être partagées par ceux qui ont le plus besoin d'en tirer parti. Les personnes qui sont protégées, y compris les migrants, sont plus productives.⁴² Promouvoir l'égalité économique et sociale et renforcer la gouvernance de la migration constituent par conséquent des composantes importantes du développement durable.

- Comment la migration devrait-elle être incluse dans le programme de développement de l'après 2015 ?

La migration et la mobilité sont des phénomènes naturels qui ont été les moteurs du progrès humain tout au long de l'histoire. C'est l'une des quatre mégatendances qui déterminent les changements démographiques dans la société qui devrait se poursuivre. Les canaux migratoires s'étendent du Nord au Sud, du Sud au Nord, du Sud au Sud et du Nord au Nord. En fait, la migration Sud-Sud est actuellement en plein essor.⁴³ Les faits cités ci-dessus

³⁸ Rapport mondial sur le développement humain 2009, p. 72, John Page et Sonia Plaza, « Migration Remittances and Development : A Review of Global Evidence » (Transferts de fonds de la migration et développement : examen des faits mondiaux), *Journal of African Economies*, Volume 00, AERC Supplement 2, pp. 245–33, 2006.

³⁹ Page et Plaza (2006) p. 281. Voir également : Dilip Ratha, "Leveraging Remittances for Development", 2005.

⁴⁰ Certaines recherches ont révélé que l'absence des mères migrantes engendre parfois l'abandon de l'école par les enfants, des taux plus élevés de délinquance et des situations d'abandon et d'abus.

⁴¹ Black, Richard, Claudia Natali et Jessica Skinner (2005), "Migration and Inequality". Document de travail pour le Rapport sur le développement dans le monde 2006 : équité et développement.

⁴² Cela a été reconnu par le Comité d'aide au développement de l'OCDE par le biais de sa Déclaration de principe lors de la réunion de haut niveau de la DCD les 27-28 mai 2009 : « La protection sociale permet d'améliorer la productivité et l'employabilité des pauvres, ainsi que de stabiliser et d'augmenter leur revenu, et elle assure l'articulation entre les stratégies de survie à court terme et celles qui visent, à plus long terme, à renforcer la croissance et à faire reculer la pauvreté. »

⁴³ Voir ONU DAES (2013). *International Migration 2013: Migrants by origin and destination*. Population Facts N° 2013/3. Nations Unies, New York.

laissent entendre que la migration contribue déjà au développement des migrants eux-mêmes, de leur famille, des pays d'origine et des pays de destination. Néanmoins, la politique peut jouer un rôle essentiel dans le renforcement des bénéfiques et la réduction des coûts et des vulnérabilités. *La manière dont la migration est gérée - les conditions dans lesquelles les migrants se déplacent, vivent et travaillent - déterminera le type de résultats que l'on peut obtenir en matière de développement.* Aussi est-il nécessaire d'améliorer la planification nationale ainsi que la coopération bilatérale, régionale et internationale relative aux opportunités et défis qui accompagnent la migration. En effet, cela constituerait également un important progrès en direction d'une cohésion politique améliorée à tous les niveaux. Inclure la migration dans le programme de développement de l'après 2015 enverrait un signal fort quant au fait que cette inclusion s'impose. La présente Table ronde du FMMD recommande que cela soit fait selon les quatre modalités suivantes :

1. ***La migration et les migrants sont reconnus en tant qu'éléments facilitants et inclus dans la partie descriptive du Programme de développement de l'après 2015 (c'est-à-dire l'équivalent de la Déclaration du Millénaire qui guide les OMD).*** Comme le suggère le Rapport de l'équipe de travail des Nations Unies, « *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous* », le futur programme de développement repose sur plusieurs facteurs habilitants, dont la migration. Conformément à la Consultation mondiale sur la dynamique de la population et la Déclaration de Dhaka, la migration constitue l'une des quatre mégatendances des dynamiques de la population. En tant que telle, la migration exerce une influence sur la réalisation de plusieurs autres objectifs de développement aux niveaux national, régional et mondial, mais est également influencée par ces derniers et doit être prise en compte lors de l'élaboration des stratégies de développement à tous ces niveaux.
2. ***Les aspects liés à la migration sont inclus en tant que cibles dans le cadre d'un domaine d'objectif consacré aux Moyens de mise en œuvre/Partenariat mondial pour un développement durable.*** Le débat sur l'après 2015 a jusqu'ici souligné la nécessité de renforcer le partenariat mondial (c'est-à-dire l'équivalent des engagements de l'actuel OMD 8, qui englobe des questions telles que le commerce, les transferts de technologie, etc.). Les bénéfiques de la migration sont d'une importance similaire à ceux découlant de nombre de ces questions. Reconnaître que l'élaboration d'une politique efficace pour la migration internationale nécessite l'implication de multiples parties prenantes constitue une question qui doit être traitée dans le cadre d'un partenariat. Les prochains Moyens de mise en œuvre/Partenariat mondial devraient par conséquent comprendre un objectif visant à favoriser une approche plus collaborative entre les États et les autres parties prenantes pertinentes afin de « renforcer les bénéfiques de la migration internationale pour le développement humain ». Un tel partenariat pourrait traduire l'engagement de la communauté internationale à collaborer afin de permettre aux migrants de conserver ce qu'ils gagnent, en réduisant les coûts de transaction des envois de fonds⁴⁴ et les coûts de recrutement ; de garantir que les migrants soient en mesure de réclamer les avantages qu'ils ont gagnés en termes de sécurité sociale ; de contribuer dans toute la mesure de leur potentiel en reconnaissant leurs compétences, ainsi qu'en combattant les discriminations à leur égard. (Cf. annexe I)

⁴⁴ Les initiatives en cours relatives à cette question comprennent, par exemple, l'engagement du G20 à réduire les coûts de transferts de fonds de 5 points de pourcentage sur 5 ans ainsi que l'initiative multi-donneurs du FIDA « Financer les services de transferts de fonds » qui vise, entre autres objectifs, à réduire les coûts des transferts de fonds, en particulier dans les zones rurales.

3. ***Inclure les cibles pour la contribution des migrants et de la migration aux objectifs pertinents de développement durable.*** La migration internationale devrait être incluse dans d'autres objectifs pertinents de l'après 2015, comme *l'Éradication de la pauvreté, l'Éducation, la Santé et les Dynamiques des populations, Promouvoir l'égalité, et Emploi et travail décent pour tous*, par le biais de cibles et d'indicateurs qui tiennent compte de sa contribution à leur réalisation. Ceci est nécessaire pour améliorer la compréhension et guider par conséquent les politiques sur la manière dont la migration et les migrants contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable de l'après 2015. (Cf. annexe II)

4. ***Objectifs/Cibles/Indicateurs désagrégés pour rendre compte des résultats des migrants en termes de développement (de concert avec d'autres groupes vulnérables)*** Afin de rester fidèle à la devise du Groupe de haut niveau de « ne laisser personne derrière », le programme de développement de l'après 2015 doit accorder une attention toute particulière - parmi tous les objectifs - aux résultats des groupes désavantagés et vulnérables, dont les migrants, réfugiés, demandeurs d'asile, apatrides et personnes déplacées qui sont très souvent vulnérables. Le programme de développement de l'après 2015 devrait par conséquent assurer une désagrégation systématique des indicateurs en fonction du statut des migrants (à savoir nationalité et statut juridique) dans les domaines d'objectifs pertinents (à savoir les objectifs se rapportant aux inégalités, à la santé, l'éducation, l'emploi, la réduction de la pauvreté et l'environnement) afin de mesurer les progrès des groupes de migrants désavantagés, notamment par le biais de l'identification des discriminations structurelles. Cela pourrait également comprendre des cibles spécifiques, sensibles aux difficultés des migrants dans les domaines d'objectifs pertinents.

Cette Table ronde du FMMD présente également une liste des éventuels aspects liés à la migration à inclure dans le cadre des Moyens de mise en œuvre/Partenariat global pour un développement durable dans l'**annexe I**, ainsi que des cibles potentiels pour la contribution des migrants et de la migration aux objectifs de développement durable pertinents dans l'**annexe II**. Dans l'**annexe III**, une liste d'exemples de faits, de politiques et programmes sont présentés par les gouvernements participants et les organisations internationales.

Annexe I. Recommandation sur les aspects liés à la migration dans le cadre des Moyens de mise en œuvre/Partenariat mondial pour le développement durable (Domaine prioritaire 18)

Recommandation 2 : Les aspects liés à la migration sont inclus en tant que cibles dans un domaine d'objectifs consacrés aux Moyens de mise en œuvre/Partenariat mondial pour un développement durable (domaine prioritaire 18)	
Moyens de mise en œuvre associés à la Migration/Sous-domaines du partenariat/cibles	Interconnexions : Contribution à d'autres « domaines prioritaires » (DP) proposés par le GTO sur les ODD
Sous-domaine : Mobiliser des ressources financières supplémentaires à partir de multiples sources comme les transferts de fonds, les investissements étrangers directs, les investisseurs institutionnels et autres investisseurs à long terme et les financements innovants	
- Ramener les coûts moyens des transferts de fonds à X % du montant transféré d'ici 20XX et promouvoir l'intégration financière des migrants et de leur famille	<i>DP 1 (Éradication de la pauvreté) ; 8 (Croissance économique)</i>
Sous-domaine (nouveau) : Partenariat mondial sur la migration pour le développement	
- Renforcer la coopération internationale pour faciliter une migration sûre, ordonnée et régulière, y compris par le biais de la mobilité de la main d'œuvre à tous les niveaux de compétences et pour éviter les approches qui pourraient aggraver la vulnérabilité des migrants	<i>DP 1 (Éradication de la pauvreté), 8 (Croissance économique), 11 (Emploi et travail décent pour tous), 12 (Promouvoir l'égalité), 13 (Villes durables et établissements humaine), 15 (Climat), 19 (Sociétés pacifiques et non violentes, institutions capables)</i>
- Mettre fin aux discriminations et inégalités à l'égard de tous les migrants dans les législations, les politiques et les pratiques	<i>DP 1 (Éradication de la pauvreté), 3 (Santé et dynamique de la population), 4 (Éducation), 5 (Égalité des sexes et autonomisation des femmes), 8 (Croissance économique), 13 (Villes durables et établissements humains), 18 (Moyens de mise en œuvre), 19 (Sociétés pacifiques et non violentes, institutions capables)</i>
- S'assurer que les migrants sont protégés contre le racisme, les discriminations raciales, la xénophobie et l'intolérance afférente	<i>DP 1 (Éradication de la pauvreté), 3 (Santé et dynamique de la population), 4 (Éducation), 5 (Égalité des sexes et autonomisation des femmes), 8 (Croissance économique), 13 (Villes durables et établissements humains), 18 (Moyens de mise en œuvre), 19 (Sociétés pacifiques et non violentes, institutions capables)</i>
- Garantir une protection efficace des droits des travailleurs migrants et de leur famille, y compris l'égalité d'opportunités et de traitement dans le	<i>DP 1 (Éradication de la pauvreté) ; 8 (Croissance économique) et 12 (Promouvoir l'égalité)</i>

travail, conformément aux normes internationales du travail	
Sous-domaine : Consolider les efforts en matière de renforcement des capacités pour les pays en développement et renforcer le partage des connaissances et la coopération technique entre tous les pays, par le biais de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et la coopération triangulaire	
- Améliorer la collecte, la diffusion et l'utilisation de données désagrégées sur la migration, les migrants et les transferts de fonds	<i>DP 1 (Éradication de la pauvreté), 3 (Santé et dynamique de la population), 4 (Éducation), 5 (Égalité des sexes et autonomisation des femmes), 8 (Croissance économique), 12 (Promouvoir l'égalité), 13 (Villes durables et établissements humains)</i>

Annexe II. Recommandation visant à inclure les cibles pour la contribution des migrants et de la migration aux objectifs de développement durable pertinents.

Recommandation n° 3 : Inclure les cibles pour la contribution des migrants et de la migration aux objectifs pertinents de développement durable.	
Domaines prioritaires (DP)	Cible liée à la migration et aux migrants
DP 1. Éradication de la pauvreté	
Sous-domaine : Réduire la pauvreté relative	- Renforcer la coopération internationale pour faciliter une migration sûre, ordonnée et régulière, y compris par le biais de la mobilité de la main d'œuvre à tous les niveaux de compétences et pour éviter les approches qui pourraient aggraver la vulnérabilité des migrants
Sous-domaine : Accès à la propriété et aux actifs productifs, aux finances et aux marchés pour toutes les femmes et tous les hommes	- Ramener les coûts moyens des transferts de fonds à X % du montant transféré d'ici 20XX et promouvoir l'intégration financière des migrants et de leur famille
Sous-domaine : Traiter les inégalités au niveau national et international [également « Instituer une protection sociale et des seuils de protection sociale, le cas échéant, pour réduire les vulnérabilités des pauvres, ... notamment des migrants... »]	- Mettre fin aux discriminations et inégalités à l'égard de tous les migrants dans les législations, les politiques et les pratiques
	- S'assurer que les migrants sont protégés contre le racisme, les discriminations raciales, la xénophobie et l'intolérance afférente
	- Garantir une protection efficace des droits des travailleurs migrants et de leur famille, y compris l'égalité d'opportunités et de traitement dans le travail, conformément aux normes internationales du travail
	- Accroître le nombre de pays offrant des solutions durables aux réfugiés et aux personnes déplacées de X % d'ici 20XX
DP 3 Santé et dynamique de la population	
Sous-domaine : Couverture de santé universelle [également « répondre aux besoins de santé des personnes handicapées, des jeunes, des migrants et à des populations vieillissantes]	- Mettre fin aux discriminations et inégalités à l'égard de tous les migrants dans les législations, les politiques et les pratiques
DP 4 Éducation	
Sous-domaine : Une éducation universelle primaire et secondaire gratuite pour les filles et les garçons [également « assurer un accès équitable à l'éducation à tous les niveaux, en se concentrant sur les personnes les plus marginalisées, y compris les migrants »]	- Mettre fin aux discriminations et inégalités à l'égard de tous les migrants dans les législations, les politiques et les pratiques

DP 5. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	
	- <i>Mettre fin aux discriminations et inégalités à l'égard de tous les migrants dans les législations, les politiques et les pratiques</i>
DP 8. Croissance économique	
	- <i>Renforcer la coopération internationale pour faciliter une migration sûre, ordonnée et régulière, y compris par le biais de la mobilité de la main d'œuvre à tous les niveaux de compétences et pour éviter les approches qui pourraient aggraver la vulnérabilité des migrants</i>
	- <i>Garantir une protection efficace des droits des travailleurs migrants et de leur famille, y compris l'égalité d'opportunités et de traitement dans le travail, conformément aux normes internationales du travail</i>
DP 11. Emploi et travail décent pour tous	
Sous-domaine : Promouvoir le plein emploi par le biais d'une politique macroéconomique [également « Encourager le passage du secteur informel ou secteur formel de l'emploi »]	- <i>Renforcer la coopération internationale pour faciliter une migration sûre, ordonnée et régulière, y compris par le biais de la mobilité de la main d'œuvre à tous les niveaux de compétences et pour éviter les approches qui pourraient aggraver la vulnérabilité des migrants</i>
Sous-domaine : Protéger les droits des travailleurs migrants conformément aux normes et standards de l'OIT	- <i>Garantir une protection efficace des droits des travailleurs migrants et de leur famille, y compris l'égalité d'opportunités et de traitement dans le travail, conformément aux normes internationales du travail</i>
Sous-domaine : Sécurité sociale pour les retraités, les personnes handicapées et les personnes âgées	- <i>Augmenter la part des travailleurs migrants ayant accès aux avantages sociaux acquis ainsi qu'à leur portabilité transfrontière (par exemple les retraites)</i>
DP 12. Promouvoir l'égalité	
Sous-domaine : Autonomisation et intégration des groupes marginalisés, y compris les peuples autochtones, les minorités, les migrants, les réfugiés, les personnes handicapées, les personnes âgées, les enfants et les jeunes [également « Œuvrer pour des sociétés inclusives qui respectent et encouragent la diversité culturelle »]	- <i>Mettre fin aux discriminations et inégalités à l'égard de tous les migrants dans les législations, les politiques et les pratiques</i>
	- <i>S'assurer que les migrants sont protégés contre le racisme, les discriminations raciales, la xénophobie et l'intolérance afférente</i>
	- <i>Garantir une protection efficace des droits des travailleurs migrants et de leur famille, y compris l'égalité d'opportunités et de traitement dans le travail, conformément aux normes internationales du travail</i>
	- <i>Accroître le nombre de pays offrant des solutions durables aux réfugiés et aux personnes déplacées de X % d'ici 20XX</i>
Sous-domaine : Garantir l'égalité d'opportunités économiques pour tous, y compris les groupes marginalisés	- <i>Renforcer la coopération internationale pour faciliter une migration sûre, ordonnée et régulière, y compris par le biais de la mobilité de la main d'œuvre à tous les niveaux de compétences et pour éviter les approches qui pourraient</i>

	<i>aggraver la vulnérabilité des migrants</i>
	<i>- Accroître la part des migrants internationaux qui bénéficient d'une reconnaissance transfrontière des compétences et qualifications</i>
Sous-domaine : Renforcer les systèmes de protection sociale	<i>- Augmenter la part des travailleurs migrants ayant accès aux avantages sociaux acquis ainsi qu'à leur portabilité transfrontière (par exemple les retraites)</i>
Sous-domaine : Mener des politiques en faveur d'une migration planifiée, bien gérée	<i>- Renforcer la coopération internationale pour faciliter une migration sûre, ordonnée et régulière, y compris par le biais de la mobilité de la main d'œuvre à tous les niveaux de compétences et pour éviter les approches qui pourraient aggraver la vulnérabilité des migrants</i>
DP 19. Des sociétés pacifiques et non violentes, des institutions capables	
Sous-domaine : Réduction des crimes, des violences, des abus, de l'exploitation, notamment à l'égard des enfants et des femmes [également « renforcer la lutte contre la traite des êtres humains »]	<i>- Réduire les crimes, les violences, les abus, l'exploitation à l'égard des migrants, y compris la traite des personnes, le travail forcé et le trafic de migrants</i>
	<i>- Garantir une protection et une assistance efficaces aux victimes de la traite des personnes et aux migrants en situation de vulnérabilité, en respectant pleinement leurs droits humains, conformément aux normes internationales pertinentes</i>
Sous-domaine : Renforcer la prééminence du droit à tous les niveaux	<i>- Mettre fin aux discriminations et inégalités à l'égard de tous les migrants dans les législations, les politiques et les pratiques</i>
Sous-domaine : Améliorer les politiques migratoires planifiées et gérées	<i>- Renforcer la coopération internationale pour faciliter une migration sûre, ordonnée et régulière, y compris par le biais de la mobilité de la main d'œuvre à tous les niveaux de compétences et pour éviter les approches qui pourraient aggraver la vulnérabilité des migrants</i>
Sous-domaine (nouveau) : Protéger les réfugiés et les personnes déplacées [également « Réduire le nombre de personnes déplacées internes et de réfugiés »]	<i>- Accroître le nombre de pays offrant des solutions durables aux réfugiés et aux personnes déplacées de X % d'ici 20XX</i>